

aussi l'occasion de faire connaître des pays trop méconnus ici et là.

• Pour les grandes lignes OK, mais vous avez déjà dû commencer à figurer les contours du projet ?

□ Oui, tous les contours du projet ont été clairement définis. Contours financiers et contours techniques. Exemple : le projet devrait coûter en moyenne deux milliards et demi de CFA qui proviendraient essentiellement des contributions des pays membres et des organismes internationaux. Nous avons pensé à une clé de répartition au niveau des organismes de chaque Etat, c'est-à-dire que nous aurons des contributions au niveau des organismes de chaque Etat et toutes autres redevances comme les droits d'entrée, de TV et aussi une contribution proportionnelle au nombre de participants par pays.

• Eclairiez-nous un peu sur cette dimension culturelle des jeux. Concrètement comment cela se fera sur le terrain ?

□ Nous avons retenu un certain nombre de disciplines, mais il faut préciser que pour la plupart il n'y aura pas de compétitions mais souvent initiations et expositions. Ces disciplines sont : les arts visuels, les métiers d'art c'est-à-dire le textile, le tissage pour montrer la richesse de ce qui se fait en espace francophone, il y aura enfin les arts d'interprétation comme la danse, la musique, les chants à partir d'un thème choisi.

• Et pour le sport, il y aura combien de disciplines ?

□ Il y aura l'athlétisme qui est incontournable, le football, le basket féminin, le judo masculin et féminin.

• On a l'impression que le sport occupe la part du lion dans les différentes réalisations de la CONFÉJES ?

□ C'est que le sport en lui-même comporte une dimension qui provoque l'engouement. Mais les ministres sont d'abord des ministres de la Jeunesse avant d'être des ministres du Sport. Il y a des activités de jeunesse qui peuvent aider à la solution d'un certain nombre de maux. Partant nous avons institué des chantiers de jeunes dans lesquels les gens prennent contact mais prennent surtout conscience qu'ils peuvent sauver leur environnement, aider au reboisement et à l'agriculture. Nous avons par exemple un chantier de reconstruction au Tchad où les jeunes réfectionnent des écoles pour permettre à d'autres jeunes d'aller à l'école. Tous y participent, Français, Sénégalais, Canadiens, Gabonais, etc. C'est ça aussi la CONFÉJES.

Propos recueillis par
Jean-Marc DIAKITE

Bourses de la Francophonie

Programme canadien 1988-1989

LE gouvernement du Canada offre à compter de cette année des bourses d'études aux étudiants de pays en développement, membres de la Francophonie, désireux de poursuivre des études supérieures au Canada. Ces bourses s'adressent aux femmes et aux hommes qui offrent toutes les chances de réussir leurs études et, à leur retour, d'apporter leur contribution au développement de leur pays d'origine.

Les bourses dans le cadre de ce programme sont offertes aux personnes des pays en développement membres de la Francophonie et admissibles à l'assistance canadienne au développement. Toutefois, on accordera une attention particulière aux candidatures de femmes selon les orientations de la politique canadienne d'égalité d'accès aux divers programmes pour la population féminine.

Cependant, les personnes qui ont fait une demande d'immigration au Canada ou qui sont immigrantes reçues ne sont pas admissibles à ce programme de bourses.

On accordera des bourses pour des études universitaires de premier, deuxième et troisième cycle au Canada. La maîtrise du français parlé et écrit est une condition essentielle. Les personnes ayant complété leurs études secondaires ou de 1^{er} cycle universitaire en français, seront réputées avoir atteint un niveau suffisant de connaissance de cette langue. Dans les autres cas, le comité des bourses de la Francophonie pourra exiger un certificat de connaissance du français avant l'attribution de la bourse.

Les bourses ne sont pas accordées pour des études de doctorat en médecine, en art dentaire ou en formation clinique.

Exceptionnellement, une bourse sera accordée à une personne désireuse d'obtenir un second diplôme de 1^{er} cycle ou à une personne dont le pays d'origine n'offre pas de diplôme de 1^{er} cycle dans la spécialisation jugée nécessaire au développement du pays.

Le programme n'impose aucune limite d'âge. Cependant, la personne devra avoir obtenu son diplôme universitaire au cours des cinq années qui précèdent sa demande d'admission au programme canadien.

Les bourses seront accordées dans les domaines correspondant aux priorités na-

tionales des pays bénéficiaires et à celles du programme canadien de coopération.

Les candidatures présentées par les pays bénéficiaires sont soumises à l'étude d'un comité de sélection composé de 16 représentants des universités canadiennes.

Les bourses sont accordées pour une durée d'une année mais elles sont renouvelables pour permettre la poursuite des études conduisant à l'obtention du diplôme visé.

En aucun cas, le séjour du boursier ne pourra dépasser cinq années consécutives.

Présentation des candidatures

Les personnes qui désirent poser leur candidature à une bourse de la Francophonie devront soumettre les documents suivants en quatre exemplaires joints à la formule officielle de demande de bourse :

- copie conforme du certificat de naissance ou une attestation de la date et du lieu de naissance ;
- copie conforme du certificat de citoyenneté ;
- copie conforme des relevés de notes d'études secondaires ou universitaires obtenues ;
- copie conforme des diplômes obtenus ;
- un bref curriculum vitae ;
- un exposé de moins de 500 mots indiquant la nature du programme d'études et établissant le rapport entre le programme et la carrière future ;
- photographie récente, format passeport ;
- trois lettres de références de personnes pouvant attester de l'aptitude du candidat à mener à bien les objectifs de son programme.

Entrée au Canada

Le candidat choisi doit se conformer aux conditions normales d'entrée au Canada. Il pourra entre autres, devoir se prêter à un examen médical.

Les dossiers de candidatures devront être remis par le pays bénéficiaire à la mission canadienne accréditée dans le pays avant le 31 janvier 1988. ■